

Motion du 8 mars 2023 de Mmes et MM. Denis Ruyschaert, Pascal Holenweg, Matthias Erhardt, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Alpha Oumar Dramé, Valentin Dujoux, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Ana Maria Barciela Villar, Antoine Maulini, Ahmed Jama et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Préserver et régénérer la pleine terre pour rendre notre ville «vivable», adaptée au changement climatique».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que par «pleine terre» nous entendons le «sol meuble» qui abrite la micro-biodiversité. Ce sol constitue la matrice vivante pour les multiples usages de la nature: établissement de pelouse, plantation d'arbres, création de massifs floraux;
- que la pleine terre est le pilier de toute la stratégie d'adaptation climatique de la Ville de Genève. En effet, l'existence du sol meuble est la condition primordiale pour arborer et préserver la biodiversité. Les arbres ont un impact positif sur le microclimat et la biodiversité, et la biodiversité aide à préserver la santé mentale humaine;
- que le sol meuble est devenu très rare; il ne se trouve plus que dans les parcs et zones forêts protégées. Or ce sol meuble est actuellement menacé par divers équipements;¹
- que les travaux sur les réseaux routiers sont des opportunités exceptionnelles pour libérer de la pleine terre en surface. Mais cette opportunité est souvent mal saisie. La libération du sol se limite à quelques arbres. Souvent, chaque arbre dispose d'un à deux mètres carrés en surface horizontalement enceint de béton. Verticalement, en profondeur, l'arbre est engoncé dans un cylindre de béton sur une épaisseur de 50 cm. Cela l'empêche de développer ses racines latérales. Avec si peu de sol meuble, l'arbre est en stress hydrique systémique, facilement malade et n'interagit pas avec d'autres plantes. Au total, la biodiversité est très pauvre et les lieux sont peu agréables pour les passants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à préserver le sol meuble restant en ville de Genève, en particulier dans les parcs et dans les zones protégées;
- à générer des zones continues de pleine terre lors des travaux routiers (par exemple, sur le long des routes, dans les nouveaux quartiers, dans les squares);

¹ La voie verte menace la zone forêt près de l'Arve, l'extension de la Bibliothèque de Genève empiète sur le parc des Bastions, l'extension du Musée d'art et d'histoire menace le parc de la butte de l'Observatoire.

- à affecter ces nouvelles zones continues meubles de pleine terre aux usages favorisant la nature en ville (par exemple, plantation d'arbres, plantations florales, création de pelouses).